



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TUNIS

SERVICE DES BOURSES

CAMPAGNE BOURSIERE 2012/2013

1) RETRAIT DES DOSSIERS :

Les dossiers de demande de bourses scolaires pour l'année 2012/2013 (renouvellements et premières demandes), sont disponibles dans les établissements scolaires, ainsi qu'au service des bourses du Consulat général, à partir du 25 novembre 2011.

Ces dossiers, dûment remplis et complétés, accompagnés de tous les documents demandés (originaux et photocopies), devront être déposés au service des bourses du Consulat général de France.

Ceci concerne avant tout les demandes de renouvellement, qui devront toutes être présentées en Première Commission Locale. Aucune demande de renouvellement ne peut être présentée en Seconde Commission Locale.

2) DEPOT DES DOSSIERS :

Les familles déposant un dossier de bourse seront reçues uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appeler le 71.105.024 ou le 71.105.038, entre le 30/11/11 et le 30/01/12, dernier délai.

3) IMMATRICULATION :

Avant de déposer votre dossier de bourse, vérifiez que votre immatriculation consulaire, ainsi que celle de vos enfants est en cours de validité.